



REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve Championnat de Belgique Supermoto Nr EMN : 298/11 IMN : 23/534

SUPERMOTO KARTING SPA-FRANCORCHAMPS – 9 & 10 AVRIL 2022

Art. 1 - DEFINITION.

Le MC Pays de Herve organise le 9 et 10 avril 2022 le Supermoto Karting Spa-Francorchamps.

Cette épreuve compte pour le Championnat de Belgique Supermoto, le championnat de Hollande Supermoto et la BeNeCup Supermoto 2022.

Cette épreuve sera régie par le Règlement Sportif Supermoto FMB 2022, le Code Sportif FMB, le Code Disciplinaire FMB, le Règlement Technique Supermoto 2022 et ce règlement particulier. Tous les cas non prévus dans les présents documents, seront traités selon l'esprit et la lettre du Code Sportif International de la FIM. Par son inscription, le pilote se soumet à toutes ces réglementations.

Art. 2 - CIRCUIT.

Adresse de l'entrée du circuit : **Route du Circuit, 51 à 4970 Stavelot**

L'épreuve se déroulera sur un parcours mixte [goudron, cendrée, terre, herbe]. La longueur du circuit est de 1170 m, largeur minimum 6 mètres, la portion goudronnée représente 85 % du parcours.

Art. 3 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.

Le contrôle, la vérification des documents, les licences, la distribution des documents d'accès l'épreuve se feront au secrétariat de l'épreuve :

Vendredi 8 avril 2022 de 18 h à 20 h

Samedi 9 avril 2022 de 7h30 à 9h et de 13h30 à 14h

Art. 4 - PILOTES ADMIS.

Veillez lire attentivement le règlement supermoto 2022 sur le site de la FMB :
<http://www.fmb-bmb.be/fr/documents/reglements-supermoto>

Toute licence Europe Open, émise par la FMWB, Motorsport Vlaanderen ou licence européenne/internationale émise par une fédération reconnue par la FIM et validée pour l'année en cours, est acceptée pour la participation à une épreuve Supermoto.

Les licenciés d'une fédération, reconnue par la FIM, qui ne sont pas en possession d'une licence annuelle valable, sont obligés de présenter une ' autorisation de sortie ', délivrée par leur FMN (fédération nationale) pour participer à une épreuve, inscrit au calendrier FIM Europe.

Les participants, qui ne sont pas en possession d'une licence annuelle valable où d'une ' autorisation de sortie ' , pourront participer sous la couverture d'une licence 1- évènement,

Non-Licenciés.

Ces coureurs devront demander une licence 1-événement par l'application Magelan <http://fmb-bmb.magelan.be/> . Le prix de cette licence est € 55 et sera augmenté de € 10 pour les coureurs, non-résidents en Belgique (assurance de rapatriement).

Le prix d'une licence 1-événement, délivrée sur place, sera augmenté de 15 euro. Ce droit est à payer directement sur place au responsable administratif de la fédération

Ces coureurs doivent aussi présenter la carte d'affiliation à un club FMWB-Motorsport Vlaanderen !

Licenciés MX et CSR.

Ces coureurs devront demander une licence 1-événement à l'inscription, Le prix de cette licence est € 30 pour les licenciés MX FMWB-Motorsport Vlaanderen et € 20 pour les licenciés Course sur route FMWB-Motorsport Vlaanderen.

Mineurs

Aucune licence 1-événement sera délivrée sur place à un coureur de moins de 18 ans , sauf s'il est en possession d'une autorisation parentale où d'une licence annuelle dans la discipline MX, émise par la FMWB où Motorsport Vlaanderen

Un coureur mineur, résident à l'étranger, n'a pas la possibilité de souscrire une licence 1-manifestation.

Art. 5 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT.

Pour les épreuves en Belgique, les participants doivent s'inscrire via le site de RIS TIMING (<https://ris-timing.be>)

Toute inscription dont le paiement n'est pas enregistré dans les 10 jours est supprimée et le coureur devra recommencer la procédure d'inscription.

Les inscriptions aux épreuves seront clôturées (paiement compris) le mercredi 6 avril 2022 à minuit au plus tard. Après ce délai, il sera seulement possible de s'inscrire sur place mais le tarif d'inscription sera majoré de 20 EUR.

Un QR code sera attribué lorsque l'inscription est validée (Inscription + paiement) à présenter lors du contrôle administratif et au contrôle technique.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter le coureur n'ayant pas souscrit dans le délai imparti.

LE DROIT D'INSCRIPTION :

Nationaux, Euro-Nationaux et Prestiges (licences annuelles) : 120 € Licence 1-événement : 140 €

Débutants, Seniors , Original et Quads (licences annuelles) : 100 € Licence 1-événement : 120 €

Junior : 60 € Licence 1-événement : 80 €

Les coureurs , qui s'inscrivent sur place, peuvent participer en fonction des places disponibles dans leur catégorie. Priorité sera donnée aux coureurs, détenteurs d'une licence annuelle.

Le nombre maximum de coureurs Quads accepté est de 25. Priorité sera donnée aux licenciés à l'année FMWB – VMBB . La participation d'un coureur ' Quads ' avec licence 1-événement sera acceptée ' en réserve '. Ces pilotes peuvent participer d' après les places libres en catégorie Quads à la fermeture des inscriptions au secrétariat de l'épreuve.

Pour plus d'informations, adressez-vous au secrétariat de MCPH –
Rue Mononk Jules, 22 à 4890 THIMISTER - **Tél** : 0495 /32 41 38 **E-mail** : corbag@acenet.be

Art. 5 B - ESSAIS LIBRES.

Remboursement de 15€ si pas de participation aux essais libres, au coureurs de les réclamer le samedi seulement .

Art. 6 - MOTOS ADMISES (voir règlement technique supermoto BMB-FMB)

Epreuve ouverte à tous les motocycles possédant un maximum de deux cylindres dont les cylindrées sont définies comme suit:

Catégorie ' original': 2 temps de 100 cc à 250 cc et 4 temps de 175 cc à 450 cc.

Catégories Débutants, Seniors, Nationaux , Euro-Nationaux ' : 2 temps de 100 cc à 650 cc et 4 temps de 175 cc à 900 cc.

Catégorie Prestiges : 2 temps de 125 cc à 650 cc et 4 temps de 290 cc à 900 cc.

Catégorie Quads : 2 Temps et 4 temps de 200 à 500 cc.

Catégorie Junior 65 cc : de 8 ans jusqu'à 12 ans

Catégorie Junior 85 cc : de 10 ans à 16 ans (85 cc en 2Temps ou de 85cc à 150 cc en 4Temps)

Art. 7 - TRANSPONDEUR.

Le chronométrage s'effectue à l'aide d'un système électronique, basé sur l'utilisation d'un transpondeur. Il est de la responsabilité du coureur d'être en possession d'un transpondeur en parfait état de fonctionnement. Un transpondeur peut être loué sur place au prix de 25 euros et le paiement d'une caution de 50 euros. Cette caution sera seulement remboursé si le transpondeur et attache sont de retour au service chronométrage dans la ½ heure après la fin de la dernière épreuve.

Art. 8 - ASSURANCE

Le MCPH a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur et des coureurs en cas d'accident survenant au cours du meeting. Cette assurance comporte une garantie en conformité avec les lois en vigueur en Belgique. Tout incident doit faire l'objet d'une déclaration d'accident et en cas de dommages corporelles , d'un rapport du médecin de service.

Art. 9 - PARC DES COUREURS.

Le parc des coureurs sera accessible le vendredi 8 avril 2022 à partir de 17h00

Aucun emplacement de la journée du vendredi ne pourra être réservé avant 17h00

Un emplacement assez grand est mis à la disposition de chaque coureur.

Toute installation, hors normes, de tente VIP ou autre devra faire l'objet d'une demande écrite, à l'organisateur au minimum trois semaines avant l'épreuve.

Les coureurs sont priés de tenir leur emplacement dans un état propre et de ne pas laisser traîner des déchets, ni sacs poubelles, ni pneus usagés.

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire, à mettre en dessous de la moto à chaque intervention mécanique. Toute infraction et/ou manquement à cette règle sera passible d'une sanction.

Par emplacement, un extincteur ABC , minimum 6 kg, prêt à l'usage, est obligatoire (responsabilité du coureur). Toute infraction et/ou manquement à cette règle sera passible d'une sanction

Toute circulation dans les paddocks se fait à allure réduite.

Il est interdit aux mineurs de circuler dans les paddocks sur des engins motorisés.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Il est interdit de faire du bruit excessif après 23h00.

Tout coureur dont lui-même ou son entourage ou ses supporters commettra une infraction, sera exclus immédiatement.

Art. 10 A – CONTROLE SONORE.

Un contrôle sonore est réalisé systématiquement sur chaque moto ou quad au contrôle technique suivant les prescriptions des règlements FMB-BMB en vigueur (**110 db/A**). Les motos ou quads ne répondant pas aux exigences , ne seront pas autorisées en piste.

Après chaque essai ou course, un contrôle sonore pourra être effectué de manière dirigée ou aléatoire sur trois machines suivant la décision de la direction de course.

Art. 10 B – CONTROLE TECHNIQUE

Les motos et quads peuvent être présentés au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais libres / chrono (voir timing)

Art 11 - MODIFICATION DU REGLEMENT.

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement et timing toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs seront prévenus par un affichage de la direction de course à l'entrée du parc fermé.

Art. 12 - RECLAMATIONS.

Seules seront prises en comptes les réclamations se référant au règlement Supermoto 2022 et ce règlement particulier. Toute réclamation doit être déposée par écrit dans les mains du directeur de course au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats, accompagnée d'un montant de 115 euros.

Art. 13 – BAREME DE PRIX.

Les primes seront payés après la cérémonie du podium au secrétariat de l'épreuve. L'organisateur (MCPH) ne prévoit que le barème ' Superfinale '.

Art. 14 - PODIUM.

Un podium sera prévu pour les 3 premiers coureurs de chaque catégorie ½ heure après la dernière course. Un podium Nationaux B et ' Super finale ' n'est pas prévu.

Art. 15 - OFFICIELS.

Directeur de course : Cédric Duflou

Délégué CFCP :

Responsable contrôle technique :

Commissaire d'organisation : Corneille Baguette

Responsable chrono : RIS Timing

Responsable administratif : Anne Holemans

Art. 16 - TIMING.

Un timing définitif de l'épreuve sera publié après la clôture des inscriptions (mercredi 6 avril 2022)

Lu et approuvé le 11/03/2022

Nom : Cédric Duflou

Nom : Corneille Baguette

Fonction : Directeur de course

Commissaire d'organisation



Baguette Corneille